



Bercy, une administration qui peine à respecter la parité

Les femmes représentent plus de la moitié des effectifs du ministère des finances, mais seul un quart d'entre elles ont accédé aux postes à responsabilités.

Par Mathilde Damgé Publié le 09 août 2018

Les ministres

	<p>Bruno Le Maire Ministre de l'Économie et des Finances</p> <p>▶ Agenda ▶ Biographie ▶ Cabinet ▶ Attributions ▶ Presse</p> <p>@BrunoLeMaire @blm27</p>		<p>Gérald Darmanin Ministre de l'Action et des Comptes publics</p> <p>▶ Agenda ▶ Biographie ▶ Cabinet ▶ Attributions ▶ Presse</p> <p>@GDarmanin @gerald.darmanin</p>
	<p>Delphine Gény-Stephann Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances</p> <p>▶ Agenda ▶ Biographie ▶ Cabinet ▶ Attributions ▶ Presse</p> <p>@DelphineGeny @DelphineGenyStephann</p>		<p>Olivier Dussopt Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics</p> <p>▶ Agenda ▶ Biographie ▶ Cabinet ▶ Attributions ▶ Presse</p> <p>@olivierdussopt @olivierdussopt</p>

Modifié le 04/06/2018

La photo est parlante : sur les quatre « têtes » qui dirigent Bercy, trois sont des hommes, une seule est une femme. Une situation qui n'est pas nouvelle au ministère des finances, et qui se reproduit dans la composition du cabinet du ministre, Bruno Le Maire, dirigé par un homme et à 82 % masculin. L'économie est-elle une affaire d'hommes ? Ailleurs dans l'administration – précisément, au pôle « économie finances industrie » situé à Matignon et placé sous l'autorité du premier ministre –, on ne trouve aucune femme dans son organigramme.

Tout comme il n'existe pas de règle paritaire officielle pour le gouvernement, « *il n'existe pas de règle juridique définissant une organisation particulière des cabinets ministériels* », rappelle le site Vie publique. En revanche, pour les fonctionnaires employés par ces ministères, il existe une loi, depuis 2012, la loi Sauvadet, dont l'une des dispositions oblige l'Etat employeur à des « *nominations équilibrées* » sur des postes haut placés : il fixe des pourcentages de désignations réservées aux femmes « *afin d'équilibrer la composition de la haute fonction publique* ».

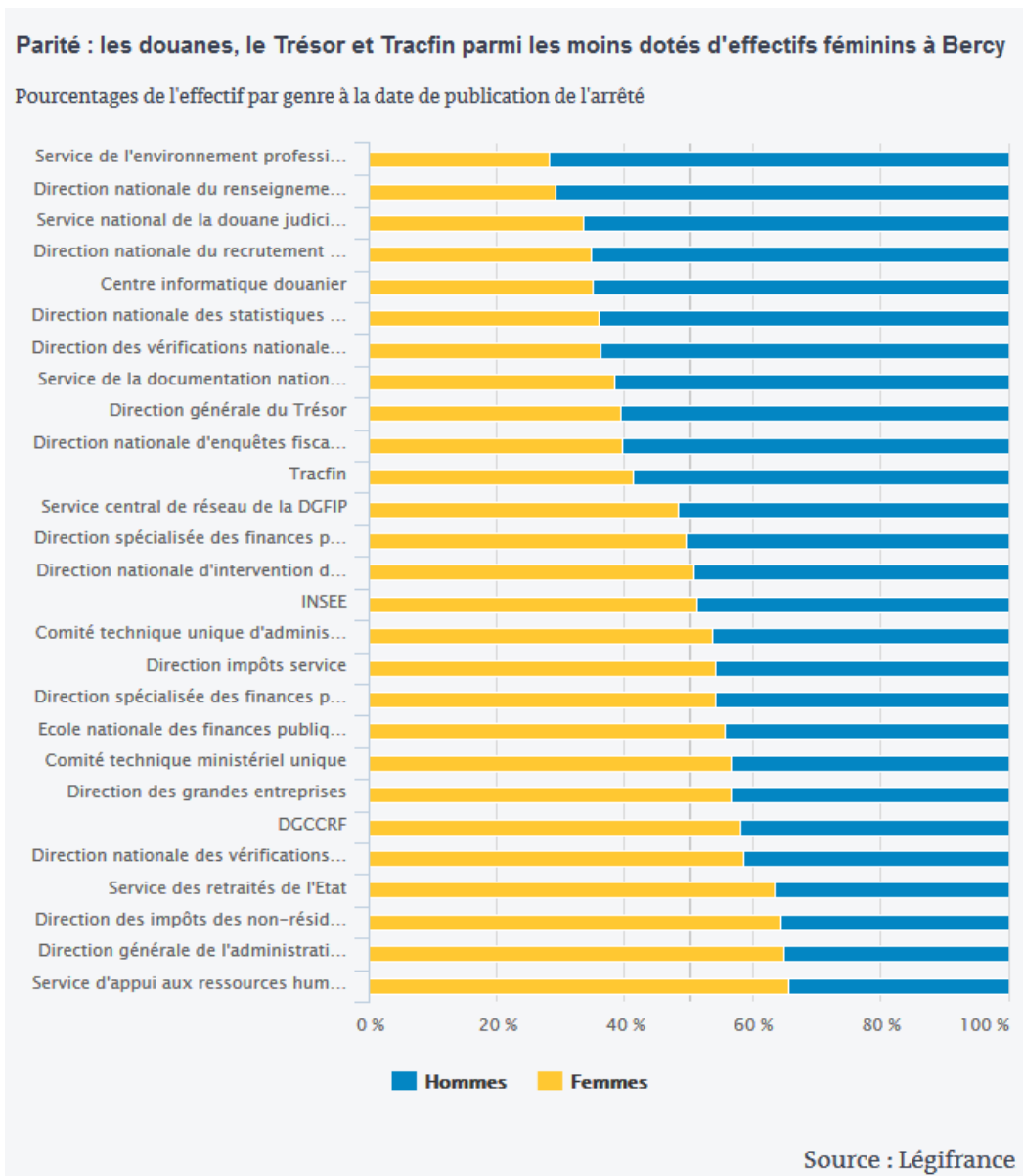
Depuis six ans, l'encadrement dirigeant de l'administration a évolué vers davantage de parité, mais Bercy, de son côté, fait figure de cas d'école quant à la difficulté que rencontre l'Etat à se conformer à la loi. Si les femmes représentent 57 % des effectifs du ministère des finances, elles ne sont que 25 % à avoir accédé aux postes à responsabilités, déplore le réseau « Femmes de Bercy ». Le Contrôle général économique et financier (CGEFI), qui évalue organismes et entreprises publics, le résume ainsi :

« La prise de conscience est partagée, les efforts [sont] réels, mais il reste du chemin à parcourir (...). Nombre de talents au féminin s'évaporent sans trouver à s'épanouir autant qu'ils le pourraient. »

Le Trésor et Tracfin, sous-féminisés

Au plus haut niveau de Bercy, l'administration centrale répond à une parité parfaite : douze femmes pour vingt-quatre postes. La question du respect de la parité se pose aux échelons inférieurs, tout aussi stratégiques, mais plus opaques : ainsi, l'organigramme de la direction du Trésor, tenu par une femme, ne précise-t-il pas le sexe des fonctionnaires.

Il existe pourtant une façon de mesurer la féminisation des hauts fonctionnaires de Bercy : les publications au *Journal officiel* concernant les élections des « comités techniques », des instances représentant le personnel. Ces arrêtés doivent mentionner la répartition hommes-femmes par sous-ensemble au sein de chaque ministère.



Certaines directions, comme le budget et l'Agence des participations de l'Etat (APE) – représentées ensemble dans le « comité technique unique d'administration centrale » –, ont fait de vrais efforts de féminisation.

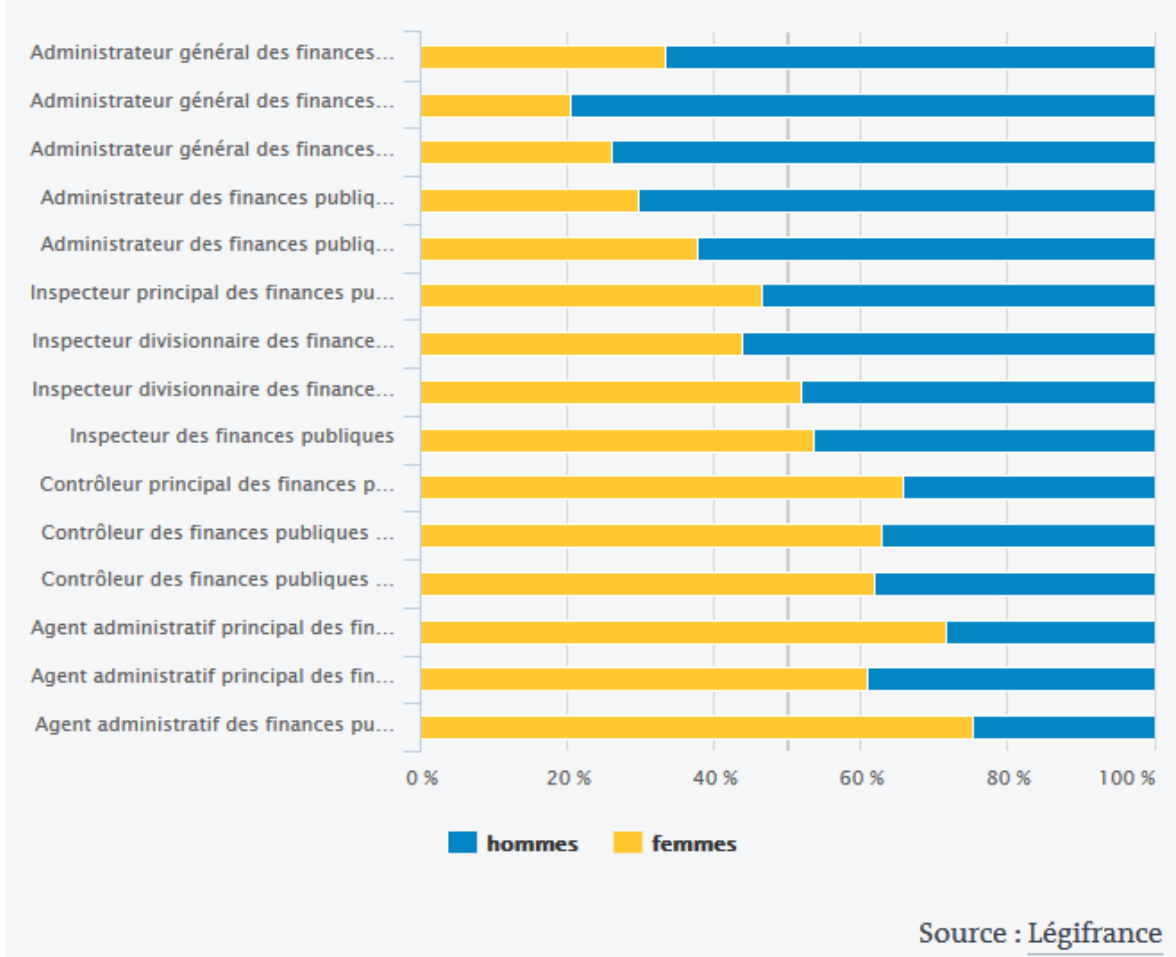
Les directions les plus prestigieuses sont peuplées en majorité d'hommes

Mais les directions les plus prestigieuses, comme celles du Trésor, les services de renseignement du fisc et de Tracfin (lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme) sont peuplées en majorité d'hommes. Les douanes aussi sont très masculines : les directeurs des services douaniers sont à 74 % des hommes.

La Direction générale des finances représente bien cette disparition progressive des femmes à mesure que l'on monte dans les grades de salaire et de responsabilité.

Direction générale des finances : plus on monte en grade, moins il y a de femmes

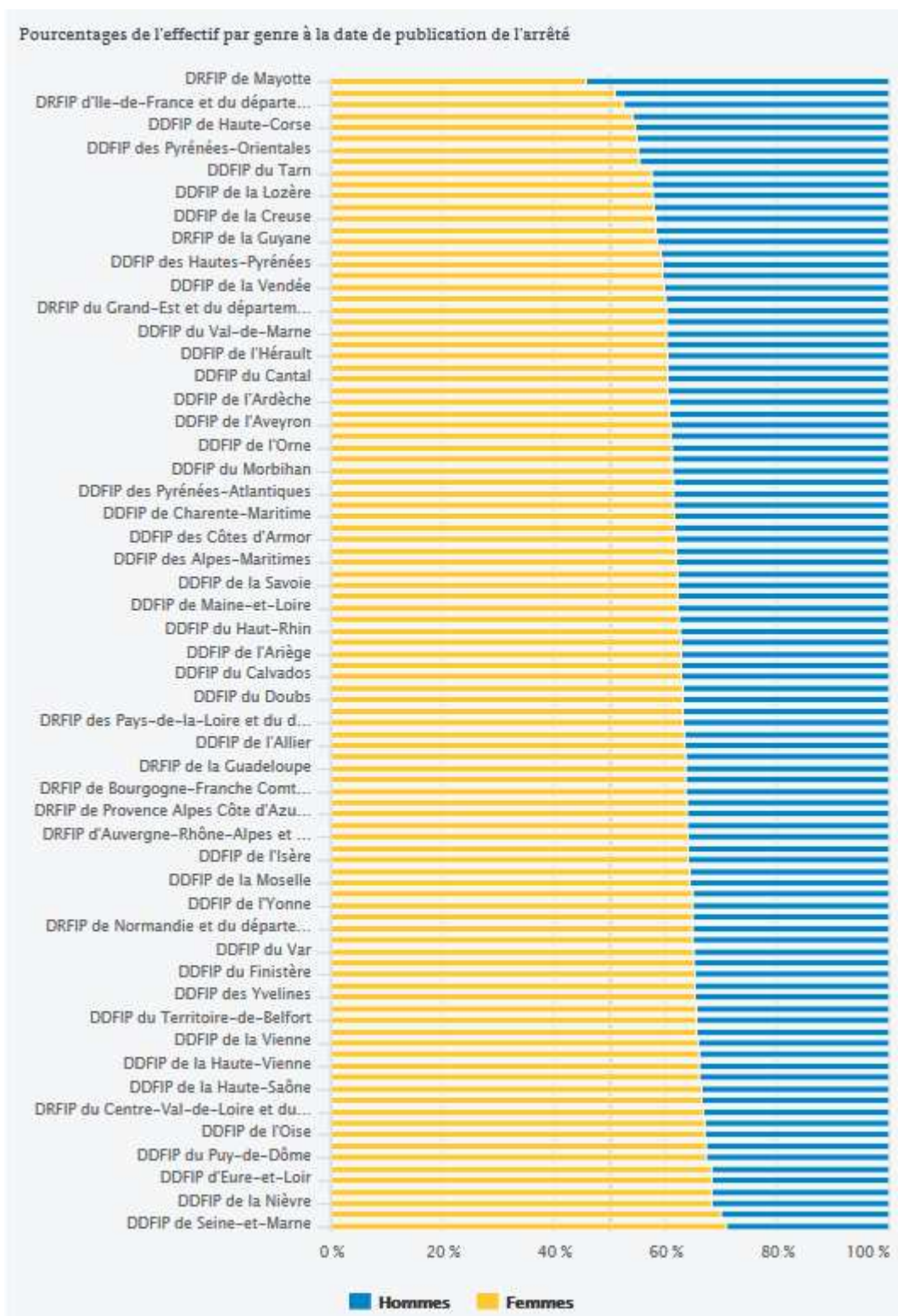
Répartition aux différents postes de la direction générale des finances publiques (DGFIP) par ordre décroissant de responsabilité et de salaire



Les femmes dans les « services déconcentrés » en région

Mais alors, puisqu'elles représentent plus de la moitié des effectifs du ministère, où sont les femmes ? Les directions régionales et départementales des finances publiques, réparties sur tout le territoire, sont quant à elles beaucoup plus féminisées, à l'exception de Mayotte.

Bercy : des directions régionales et départementales très féminisées



Source : Légifrance

Sur son site, Bercy se félicite d'avoir « été la première administration d'Etat à obtenir le label Diversité, en 2010 et son renouvellement pour quatre ans en 2015 », un label qui implique de favoriser l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, et notamment en termes de parité dans la répartition des postes.

Mais le dernier bilan social du ministère, à fin décembre 2017, fait état d'un taux de féminisation de 30 % en catégorie A + (ceux dont le niveau de recrutement est le plus élevé) contre 62 % en catégorie C

(agents d'exécution). Si l'on regarde le temps de travail, les femmes constituent l'écrasante majorité des bataillons d'effectifs à temps partiel (85 %).

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer les retards dans l'application de la parité

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ces retards dans l'application de la parité au sein même de l'Etat : la répartition des tâches domestiques, dès lors que les employées ont une famille, la faiblesse des viviers dans lesquels puiser et un « effet réseau », dont les femmes bénéficient moins que les hommes, étant moins représentées dans les corps d'Etat.

Les mêmes arrêtés qui permettent de chiffrer la féminisation dans les ministères rendent possible le même exercice pour les corps d'Etat, où l'on puise les cadres dirigeants. Or certains d'entre eux restent très peu féminisés. Le corps de l'inspection générale des finances, institution longtemps fermée aux femmes (jusqu'en 1974), est par exemple composé aux trois quarts d'hommes.

C'est aussi le cas des ingénieurs des mines, par exemple (14 % de femmes). Le rapport de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique qui regrette le peu de primo-nominations féminines à la direction du contrôle général de l'industrie, de l'économie, de l'énergie et des technologies (CGIET), l'explique « *par les caractéristiques du vivier naturel de ces emplois (grade d'ingénieur général des mines), composé en majorité d'hommes.* »

De fortes sanctions financières en vue

Symptôme de ce manque de parité, l'un des postes que les femmes ont le plus de difficulté à prendre à Bercy est celui d'expert de haut niveau : 82 % d'hommes, à fin 2016. Selon le même rapport :

« *En 2016, une seule femme a été nommée sur un emploi d'expert à haut niveau, par le biais d'une primo-nomination, sur un total de seize nominations.* »

40 % des primo-nominations devaient être réservées à des femmes à compter de 2017

Il va falloir faire mieux... En vertu de la loi Sauvadet, 40 % des primo-nominations (les nominations hors renouvellement sur un même emploi) devaient être réservées à des femmes à compter de 2017. Ce taux étant de 32 % en 2016, le ministère des finances a donc encore un grand pas à franchir pour respecter la loi. En 2017, les sanctions financières ont, par ailleurs, été portées à 90 000 euros par nomination manquante (contre 60 000 en 2015 et 2016).

Le ministère des finances n'est pas le seul concerné par ce manque de parité : l'arrêté du 26 juillet encadrant l'embauche des contractuels de la police nationale montre par exemple une large féminisation de la majorité des agents titularisés ; en revanche, la catégorie des contractuels de la sécurité intérieure (DGSI), qui recrute des experts souvent mieux payés que les fonctionnaires du même ministère, est aux deux tiers masculine.

L'association Administration moderne a rappelé le 1^{er} juin que les réseaux féminins de l'administration attendaient toujours que soient adoptées « *des orientations et mesures illustrant l'exemplarité de l'Etat en matière d'égalité femmes-hommes, notamment l'application du dispositif financier de la loi Sauvadet* ».

Décision inédite l'an dernier, deux ministères, la justice et les armées, ont été sanctionnés pour ne pas avoir respecté cette règle. En 2016, les femmes représentaient 34,9 % des hauts cadres de la fonction publique et 35 %, des personnes nommées pour la première fois. Une évolution qui va devoir s'accélérer. La fonction publique compte pourtant 62 % de femmes